

## RAPPORT DE POLICE.

Dans son beau mémoire sur le Sérapéum de Memphis, M. BRUNET DE PRESLE a rassemblé plusieurs cas de violence commis dans l'enceinte du temple. Il cite, par exemple (en dehors du fait que nous avons déjà reproduit plus haut, p. 81, dans notre article intitulé : *L'antigraphe des luminaires*), la lettre d'un certain Armaïs qui est ainsi conçue : «A Posidonius, chef des gardes du corps et stratège, de la part d'Armaïs, cultivateur royal du bourg de Paométo, dans le nome Héracléopolite. J'ai l'habitude de venir chaque année dans le grand Sérapéum de Memphis pour offrir un sacrifice. L'an 25, le 28 Athyr, après avoir sacrifié, je me retirai dans l'Anubéium. Le 29, comme tu étais monté au temple d'Anubis contre les voleurs et que je me tenais respectueusement, me disposant à me retirer dans le Sérapéum, un de ceux qui étaient avec toi voulut, au milieu du tumulte, m'enlever mon manteau. Moi, je résistai; il saisit son épée et m'en frappa à la jambe, en sorte que je suis resté boiteux jusqu'à ce jour. C'est pourquoi, puisque, grâce aux dieux et à ta fortune, j'ai échappé à la mort, je te prie de vouloir bien ordonner à tes agents de ne pas m'empêcher de retourner quand je voudrai dans mon village; car, boiteux comme je suis, je manque du nécessaire et je risque de mourir de faim. En accordant ma demande, tu viendras à mon secours. Sois heureux!» N'était la date (l'an 5 au lieu de l'an 25), on croirait vraiment qu'il s'agit de la même affaire dans un papyrus démotique que je viens de copier à Berlin (Passalacqua 1561, Nouveau 94). Là aussi c'est un laboureur qui a été violenté publiquement. On parle également d'arrestations à opérer. Mais c'est l'épistate de l'Anubéium, chargé de la police, qui fait ici son rapport à un chef hiérarchique, et cet épistate n'est autre que Ménédemos qui exerçait cette fonction en l'an 19 d'après un papyrus grec cité plus haut (p. 144), et, paraît-il, déjà en l'an 5 d'après notre papyrus démotique. Voici le document en question — qui a trait à plusieurs affaires distinctes — et que l'on peut comparer au *Rapport de police* contenu dans le papyrus grec 34 du Louvre.

«Par devant Ouannès<sup>1</sup>, fils d'Hakorîs, Ménédemos et ses gens : Semz, Harpaësis, fils de Kerna, et Horsiési, fils de Ra, et Horsiési, fils de Semz :

«— Tu as lu le petit écrit de Nechutès? — On a saisi Èsé-uer que l'on a fait (emprisonner?) Ce qui est manifesté dans tout ordre de toi, il convient de l'exécuter. Nous le faisons tous les jours, et tout homme qui prend (vole), nous le lions (nous l'arrêtons).

«Le laboureur au sujet duquel tu m'interroges, on l'a violenté sur la grande place ainsi que le foulon . . . Ces gens (les coupables), certes, je les saisirai.

«Je puis faire amener Hor Ut'a qui viendra ici. Ils arriveront avec lui, pour que tu reçoives les paroles (que tu fasses les interrogatoires). Si tu ne le fais amener lui, qu'on ordonne de les amener à lui. Reçois leurs paroles . . . au dehors (du temple). En effet, ils ont été sur le point de le tuer, si deux jeunes gens ne les avaient emmenés, en disant qu'ils les ramèneraient (tous en justice). — Interroge-le. Je ne puis le supporter. Je sais que c'est un homme violent. Je te le ferai amener aux portes (de l'enceinte du sanc-

<sup>1</sup> Pour cette transcription du mot *ouannès* (signifiant *grec*), quand il est employé comme nom propre, voir *Papyrus grecs du Louvre*, p. 149 de la publication académique.